REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

BUDGET POUR L'EXERCICE 2024

Rapport de l'Echevin des Finances visé à l'art. 96 de la NLC

EXPOSE SUR LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT EN 2024

	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	*Evolution*
DEPENSES					
Dette	5.247.747	5.797.218	5.940.479	6.995.631	*33,31%*
Fonctionnement	9.675.369	8.859.208	10.258.767	10.018.212	*3,54%*
Personnel	43.683.446	45.380.463	48.346.451	50.938.519	*16,61%*
Personnel (Subventionné)	18.143.958	18.045.037	18.252.551	19.571.028	*7,87%*
Transfert CPAS	12.898.062	13.935.442	14.792.138	16.047.284	*24,42%*
Transfert Police	11.658.687	12.709.705	12.948.865	13.580.918	*16,49%*
Transferts (Autres)	5.232.382	5.352.111	6.883.064	5.518.343	*5,47%*
Provisions/Prélèvements	2.440.269	890.233	798.795	706.377	
Total dépenses	**108.979.921**	**110.969.417**	**118.221.109**	**123.376.312**	***13,21%***

RECETTES					
Dette	3.419.896	2.442.263	2.439.878	3.000.240	*-12,27%*
Prestations	12.521.319	10.821.284	12.032.831	13.050.667	*4,23%*
Personnel (Subventionné)	18.144.997	18.045.037	18.252.551	19.571.028	*7,86%*
Transferts	78.223.873	75.179.446	86.146.839	94.030.656	*20,21%*
Provisions/Prélèvements	0	0	308.927	0	
Total recettes	**112.310.085**	**106.488.030**	**119.181.027**	**129.652.591**	***15,44%***

Solde ex. prop.	**3.330.164**	**-4.481.387**	**959.918**	**6.276.279**	

	Budget 2023	Budget 2024	Budg. 24-23	*en %*
DEPENSES				
Dette	**9.343.303**	**9.946.672**	603.369	*6,46%*
Fonctionnement	**13.082.233**	**13.430.392**	348.159	*2,66%*
Personnel	**54.867.712**	**57.347.353**	2.479.642	*4,52%*
Personnel (Subventionné)	**20.740.051**	**19.920.000**	-820.051	*-3,95%*
Transfert CPAS	**17.622.857**	**18.367.557**	744.700	*4,23%*
Transfert Police	**15.418.799**	**15.904.816**	486.017	*3,15%*
Transferts (Autres)	**5.985.614**	**6.270.412**	284.798	*4,76%*
Provisions/Prélèvements	**5.000.000**	**0**	-5.000.000	*-100,00%*
Total dépenses	**142.060.570**	**141.187.202**	**-873.367**	***-0,61%***

RECETTES				
Dette	**2.456.455**	**2.252.548**	-203.907	*-8,30%*
Provisions/Prélèvements	**900.000**	**3.000.000**	2.100.000	
Prestations	**14.582.950**	**15.011.300**	428.350	*2,94%*
Personnel (Subventionné)	**20.740.051**	**19.920.000**	-820.051	*-3,95%*
Transferts	**99.182.468**	**101.187.221**	2.004.753	*2,02%*
Total recettes	**137.861.924**	**141.371.069**	**3.509.145**	***2,55%***

Solde ex. prop.	**-4.198.646**	**183.867**

Synthèse 2024

Budget Ordinaire	Résultat	Fonds de Réserve
Situation du Fonds de réserve au 31/12/2022		3.900.000 €
Boni Budgétaire cumulé au 31/12/2022	17.857.127 €	
Boni Budgétaire au budget final de l'exercice 2023	-98.646 €	
Transfert au Fonds de Réserve Ordinaire en 2023	-2.100.000 €	2.100.000 €
Transfert au Fonds de Réserve Extraordinaire en 2023	-2.000.000 €	
Prélèvement sur le Fonds de Réserve Ordinaire en 2024		-3.000.000 €
Résultat au budget 2024	183.867 €	
Résultat général 2024	**13.842.348 €**	**3.000.000 €**
Fonds de Réserve + Résultat 2024	**16.842.348 €**	

Budget Extraordinaire	Résultat	Fonds de Réserve
Fonds de Réserve Extraordinaire au 31/12/2022		5.052.240 €
Résultat budgétaire cumulé au 31/12/2022	-140.105 €	
Prélèvement sur Fonds de Réserve en 2023	9.924.842 €	-9.924.842 €
Affectation au Fonds de Réserve en 2023	-9.599.349 €	9.599.349 €
Transfert au Fonds de Réserve en 2023		2.000.000 €
Résultat budgétaire de l'exercice 2024	4.760.430 €	
Prélèvement sur Fonds de Réserve en 2024	2.341.055 €	-2.341.055 €
Affectation au Fonds de Réserve en 2024	-7.101.485 €	7.101.485 €
Résultat général fin 2024	**185.388 €**	**11.487.177 €**
Fonds de Réserve + Résultat 2024	**11.672.565 €**	

Analyse générale du projet de budget 2024

Le Collège des Bourgmestre et Echevins soumet à l'approbation du Conseil Communal un budget en équilibre pour l'année 2024.

La lecture de ce budget doit se faire en tenant compte des éléments suivants :

- Le bénéfice de l'exercice tel qu'il vous est présenté tient compte d'une année 2024 stabilisée en ce qui concerne une inflation limitée aux prévisions du bureau du plan.
- Une forte augmentation de la cotisation de responsabilisation (+1.317.000€ en 2024 vs 2023).
- L'augmentation du coût de la vie et les différentes crises géopolitiques entrainent une augmentation du budget du CPAS de plus de 25% en 3 ans.
- Les remaniements fédéraux au niveau des barèmes de la police amènent à leur tour une augmentation de plus de 22% de la dotation à la zone de police en 3 ans
- La transformation de bureaux en logements est une tendance de fond qui se poursuit. Cela a un double effet sur nos ressources communales :
    - Diminution des recettes PRI
    - Diminution des recettes, résultant des taxes sur les bureaux et les parkings
- Le prélèvement sur le fonds de réserve de 3.000.000€ permet de faire face à des dépenses qui ont principalement trait à des exercices antérieurs ou qui augmentent fortement en 2024 :
    - 1.500.000 de non-valeurs et abandons de créances
    - Les contrats énergies en 2022 et 2023 mais pas pour 2024 car la centrale d'achat Sibelga a une politique de prix a effet différé. Plus de 500.000€
    - Cpas +734.000€
    - Police +486.000€
    - Coût des élections +170.000€

Points clés

a) Pour 2024, les **dépenses** de la commune, inscrites au budget pour un montant de € 141.187.202, sont supérieurs (3.01%) à celles du budget de 2023 142.060.570-5.000.000 = 137.060.570.
    - Les salaires des **enseignants subventionnés** diminuent de 820.000€
    - **Les dépenses de dette** augmentent par rapport à 2023 du fait de l'augmentation des taux d'intérêts et des emprunts consolidés en 2023, mais nous savons que le modèle budgétaire imposé par la région génère une surestimation du coût des intérêts.
    - Le contrôle des **frais de fonctionnement** est une lutte permanente menée par l'ensemble des services de la commune, que nous tenons à remercier pour leur proactivité. L'augmentation de 2.66% par rapport au budget 2023 est inférieure à l'inflation.
    - **Les dépenses de personnel** sont impactées par le protocole C négocié par la Région, la mise en place du second pilier (pensions contractuels) ainsi que l'inflation et la cotisation de responsabilisation.
    - Si on analyse les **dépenses de transferts** on remarquera une importante augmentation des dotations au CPAS et à la Zone de Police, elles aussi fortement impactées par l'inflation.

b) Nos **recettes** augmentent globalement de plus de 4.200.000€ abstraction faite des salaires des enseignements subventionnés.
    - 2.100.000€ de prélèvements supplémentaires par rapport à 2023 sur le fonds de réserve.
    - Recette de **dette** : les recettes de dettes diminuent de plus de 200.000€ (Sibelga et Interfin -115.000€) par rapport à 2023.
    - Les recettes de **prestations** augmentent sous l'effet de l'inflation principalement.
    - Les **recettes de transferts** augmentent de plus de 2.000.000 sous l'effet de l'inflation également.

c) Pour ce qui concerne le Budget Extraordinaire, la commune a prévu 15.351.168€ d'investissements, dont :

- 4.413.360€ pour les infrastructures sportives
- 3.408.675€ pour l'espace public
- 3.011.058€ pour l'enseignement.
- 2.622.875€ pour les propriétés communales
- 1.289.000 € pour les crèches

Le budget extraordinaire sera financé par :

- la perception de subsides pour une valeur de 6.705.184€
- des ventes pour un montant de € 6.715.000
- le solde par dotation/reprise du fond de réserve et par emprunt

---

En conclusion, le Collège présente son projet de budget pour 2024 avec un léger boni.

Même si ces dernières années les communes sont de plus en plus mises à contribution du fait de transferts de charges de l'Etat fédéral et de la Région Bruxelloise, sans contrepartie en recettes, le Collège met un point d'honneur à présenter un budget en boni.

Si l'augmentation des recettes permet d'atteindre un léger boni, le Collège a également prêté attention à la maitrise des dépenses.

La commune offre des services de qualité et diversifiés dans un grand nombre de domaines, tels que les écoles, les crèches, les politiques sociales, la sécurité, les infrastructures culturelles et sportives, l'entretien des voiries et trottoirs, la propreté publique, la politique du logement, sans oublier les guichets communaux auxquels des dizaine de milliers de demandes sont adressées chaque année.

La grande diversité des services offerts aux habitants et la qualité de nos infrastructures, qui supportent plus que largement la comparaison avec bien d'autres communes, ne sont cependant concevables et ne pourront être consolidées que par une gestion prudente, rigoureuse et dynamique des deniers publics qui nous sont confiés.

C'est avec la volonté de poursuivre dans cette voie que le Collège présente son projet de budget pour l'année 2024, sachant que la situation économique actuelle pourrait encore avoir un effet négatif sur notre résultat final cette année.

L'exposé budgétaire est complété par une analyse des grandes rubriques de recettes et dépenses du budget ordinaire, par un résumé descriptif du programme d'investissements du budget extraordinaire et par un profil financier de notre commune.

I. LE BUDGET ORDINAIRE 2024

A titre explicatif, rappelons que les recettes ordinaires sont regroupées en trois grandes catégories : prestations, transferts et dette.
Les dépenses ordinaires sont, elles, regroupées en quatre grands groupes : personnel, fonctionnement, transferts et dette.

- le **budget fonctionnel** regroupe par groupe fonctionnel les différentes fonctions.
  Les groupes fonctionnels sont les suivants :

009	Recettes & dépenses non ventilables
029	Financement général
049	Impôts et Taxes
059	Assurances
069	Prélèvements et résultats
119	Recettes et dépenses générales
129	Administration des Finances et des Domaines
139	Services généraux (dont informatique)
149	Calamités
159	Relations avec l'étranger
339	Ordre public et sécurité
429	Communications – Voiries
569	Industrie, commerce et classes moyennes
709	Recettes et dépenses générales d'enseignement
729	Enseignement fondamental
739	Enseignement secondaire
749	Enseignement scientifique
759	Enseignement spécial
769	Jeunesse, sports et loisirs
789	Beaux-Arts, archéo. et protect. nature + Radio-TV
799	Cultes
839	Sécurité sociale et assistance sociale
859	Aide sociale et familiale et emploi
879	Santé publique et hygiène publique
939	Logements et Aménagements du territoire

Pour chacun de ces groupes fonctionnels, les crédits de dépenses sont globalisés par nature

- personnel
- fonctionnement
- transferts
- dette

Ces crédits de dépense peuvent alors être utilisés pour l'ensemble des articles comptables correspondant à un même groupe fonctionnel par nature de dépense, sans que leur utilisation ne soit limitée au montant de chacun des articles concernés. L'adaptation de ces crédits selon leur utilisation effective au sein de chaque groupe fonctionnel fait l'objet de la modification budgétaire technique (établie sur la base du Formulaire T approuvé par le Collège) soumise au Conseil communal, généralement dans le courant du premier semestre qui suit l'exercice.

- le budget économique : sa présentation est simplifiée dans la mesure où ce budget regroupe l'ensemble des crédits :
  par rubrique de recettes
  - prestations
  - transferts
  - dette

  et par rubrique de dépenses
  - personnel
  - fonctionnement
  - transferts
  - dette

- le budget «détails par article»: sa présentation est similaire à celle du budget fonctionnel mais comporte une description plus détaillée des différents articles de recettes et dépenses.

- Enfin, une présentation « SEC » est jointe, conformément aux directives de la Région et de l'Union européenne. Celle-ci veut en effet disposer, dans le cadre de sa politique économique et budgétaire, d'un état annuel normalisé des besoins de financement des différents pays membres, qu'il est possible de regrouper à tous les niveaux de pouvoirs publics pour chaque pays.

LES RECETTES ORDINAIRES

Recette	Compte 2021	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Progression	*Répartition*
Dette	2.439.878	3.000.240	2.456.455	2.252.548	-8,30%	*1,85%*
Prélèvements			900.000	3.000.000		*2,47%*
Prestations	12.032.831	13.050.667	14.582.950	15.011.300	2,94%	*12,36%*
Transferts	86.146.839	94.030.656	99.182.468	101.187.221	2,02%	*83,32%*
Sous Total	**100.619.549**	**110.081.563**	**117.121.873**	**121.451.069**	**3,70%**	***100,00%***
Personnel Enseignement subventionné (Transferts)	18.252.551	19.571.028	20.740.051	19.920.000	-3,95%	
TOTAL	**118.872.100**	**129.652.591**	**137.861.924**	**141.371.069**	**2,55%**	

Bien que le personnel subventionné de l'enseignement communal soit payé directement par la Communauté française et la Communauté flamande, nous sommes obligés de reprendre les montants payés en recette et dépense de transfert dans notre budget communal. Nous les avons isolés dans le tableau ci-dessus et retiré des coefficients de répartition afin de donner une image plus réaliste de notre budget communal.

Les **recettes de dette** pour 2024 sont essentiellement les dividendes perçus de Sibelga.

En ce qui concerne les **recettes de prestations,** les postes principaux sont :

RECETTES DE PRESTATIONS	C 2021	C 2022	B 2023	B 2024	*Répartition*
Stationnement	2.653.896 €	2.507.013 €	4.200.000 €	4.200.000 €	27,98%
Droits de Passage	2.344.404 €	1.875.893 €	1.779.349 €	1.857.734 €	12,38%
Patrimoine privé	1.144.720 €	1.594.251 €	1.531.000 €	1.662.500 €	11,07%
Enseignement primaire	891.253 €	1.001.433 €	1.449.380 €	1.459.550 €	9,72%
Crèches	978.458 €	1.513.402 €	1.393.800 €	1.412.006 €	9,41%
Logement	1.041.977 €	1.045.565 €	1.192.700 €	1.190.333 €	7,93%
					78,49%

Les **recettes de transferts** représentent à elles seules plus de 85% de nos revenus . Les postes principaux sont :

RECETTES DE TRANSFERTS	C 2021	C 2022	B 2023	B 2024	*Répartition*
Addition. Communaux (PRI, IPP, …)	54.186.356 €	62.539.759 €	65.546.259 €	67.367.625 €	66,58%
Taxes	9.622.274 €	8.086.745 €	9.612.160 €	9.795.834 €	9,68%
Financement Région	7.350.977 €	8.065.439 €	8.324.613 €	8.195.149 €	8,10%
Crèches	3.263.216 €	3.505.826 €	3.737.331 €	3.758.178 €	3,71%
Enseignement	1.197.256 €	1.308.466 €	1.266.928 €	1.294.165 €	1,28%
Prévention	1.376.734 €	912.587 €	1.117.285 €	1.070.887 €	1,06%
					90,41%

Au niveau de l'enseignement, nous avons exclu du tableau de comparaison les transferts provenant de la Communauté française et de la Communauté flamande pour le personnel subventionné, qui à eux seuls représentent plus de 90% des recettes de transfert de l'enseignement.

au sein des recettes de transfert, la catégorie financement régional peut à son tour être subdivisée en 2 catégories : les recettes provenant des différentes dotations aux communes et l'article 46bis. On notera en particulier que la dotation générale aux communes diminue.

Financement Régional	C 2021	C 2022	B 2023	B 2024
Dotation Générale aux communes	6.570.932 €	7.184.171 €	7.337.949 €	7.192.179 €
Art 46bis	780.045 €	881.268 €	986.664 €	1.002.971 €
	7.350.977 €	**8.065.439 €**	**8.324.613 €**	**8.195.149 €**

Comme mentionné plus haut, les recettes des taxes représentent plus de 50% de nos revenus ; les taxes principales sont :

FINANCES TAXES	C 2021	C 2022	B 2023	B 2024
Taxe additionnelle au PRI	39.043.488 €	46.320.078 €	46.103.591 €	48.711.477 €
Taxe additionnelle à l'IPP	14.152.501 €	15.196.420 €	18.442.774 €	17.622.702 €
Taxe sur les surfaces de bureau	3.388.751 €	3.689.512 €	3.087.250 €	3.442.589 €
Taxe emplacement de parking	3.521.652 €	2.862.615 €	2.950.126 €	3.089.423 €
Autres taxes communales	3.702.238 €	2.557.879 €	4.574.678 €	4.297.267 €
	63.808.630 €	**70.626.504 €**	**75.158.419 €**	**77.163.458 €**

Le montant repris dans notre budget pour la taxe additionnelle au PRI correspond à notre part annuelle récurrente. Le montant réellement perçu peut varier fortement en fonction du timing d'enrôlement de la région.

En ce qui concerne la taxe additionnelle à l'IPP, nous retrouvons également une volatilité importante. Le montant budgété correspond à la prévision annoncée par le fédéral y compris le supplément non récurrent de 16.67% (14/12emes) en 2023, suite à un changement du mode de comptabilisation au niveau fédéral ; ce qui pourrait faire croire à une diminution de l'IPP pour notre commune en 2024, mais qui n'est pas le cas.

LES DEPENSES ORDINAIRES

Dépense	C 2021	C 2022	B 2023	B 2024	Progression	*Répartition*
Dette	5.940.479 €	6.995.631 €	9.343.303 €	9.946.672 €	6,5%	*7,0%*
Fonctionnement	10.258.767 €	10.018.212 €	13.082.233 €	13.430.392 €	2,7%	*9,5%*
Personnel	48.346.451 €	50.938.519 €	54.867.712 €	57.347.353 €	4,5%	*40,6%*
Transferts	34.624.067 €	35.146.544 €	39.027.270 €	40.542.785 €	3,9%	*28,7%*
Personnel (Subventionné)	18.252.551 €	19.571.028 €	20.740.051 €	19.920.000 €		
Provisions	798.795 €	706.377 €	5.000.000 €	0 €		
	118.221.109	**123.376.312**	**142.060.570**	**141.187.202**	-0,6%	*85,9%*

Les dépenses de **dette** au budget augmentent fortement par rapport à 2021 du fait de l'opération de consolidation de la dette fin 2021 et fin 2023, qui nous a permis de fixer les taux à long terme sur notre dette, dans un environnement où nous avons voulu nous préserver d'une augmentation des taux.
Comme indiqué plus haut, le coût de la dette au budget est surévalué, dans la mesure où nous utilisons pour le budget un taux d'intérêt imposé par le FRBRTC, qui fait ses simulations sur un taux d'emprunt surestimé. Mais nous sommes actuellement dans une période de hausse de taux d'intérêts.

Les dépenses de **fonctionnement** restent sous contrôle. Le budget représente un maximum que nous espérons ne pas atteindre et reste en ligne avec les résultats historiques, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des charges d'énergie.

L'augmentation des dépenses de **personnel** budgétées est principalement due à l'inflation que nous avons connue en 2022 et celle projetée par le Bureau du Plan pour 2024, ainsi que les conséquences du protocole C et de la forte augmentation de la cotisation de responsabilisation.

	C 2021	C 2022	B 2023	B 2024
Cot. Pension Statutaires	2.846.270 €	2.918.880 €	3.289.184 €	3.335.689 €
Cot. Responsabilisation	1.076.197 €	481.832 €	491.909 €	1.808.985 €
Deuxième pilier	579.990 €	687.163 €	795.300 €	819.316 €
Total	4.502.457 €	4.087.876 €	4.576.392 €	5.963.990 €

Le CPAS et la Police totalisent à eux deux la majeure partie des dépenses de **transfert**.

Dépenses de Transfert	C 2021	C 2022	B 2023	B 2024	*Répartition*
CPAS	15.359.583 €	16.700.157 €	18.532.784 €	19.317.997 €	*47,6%*
Police locale	12.948.865 €	13.580.918 €	15.418.799 €	15.904.816 €	*39,2%*
Autres Transferts	6.315.619 €	4.865.469 €	5.075.688 €	5.319.972 €	*13,1%*
	34.624.067 €	**35.146.544 €**	**39.027.270 €**	**40.542.785 €**	

Le CPAS a lui-même été, à son tour, impacté par l'inflation, le protocole C ainsi que les répercussions de la crise sur le RIS.

II. LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

1. LES DEPENSES

Dépenses	**B 2024**	***Répartition***
Dette	0 €	*0,0%*
Investissements	15.351.168 €	*68,2%*
Prélèvements	7.101.485 €	*31,6%*
Transferts	48.000 €	*0,2%*
Total	**22.500.653**	*100,0%*

Les **dépenses d'investissements** couvrent notre programme d'investissements pour l'année.
Les **dépenses de prélèvement** représentent la partie des recettes reversées au fond de réserve extraordinaire.
Les **dépenses de transfert** sont des subsides en capital octroyés par la commune (le montant de ce transfert correspond à la somme des ventes et des subsides non affectés prévus au budget extraordinaire 2024).

2. LES RECETTES / FINANCEMENT

Recettes	**B 2024**	***Répartition***
Dette	6.739.414 €	*30,0%*
Investissements	6.715.000 €	*29,8%*
Prélèvements	2.341.055 €	*10,4%*
Transferts	6.705.184 €	*29,8%*
Total	**22.500.653**	*100,0%*

Les **recettes de dette** sont celles qui proviennent des emprunts que la commune se propose de contracter pour le financement de son programme d'investissements pour autant que tous les investissements soient réalisés.
Les **recettes d'investissement** représentent le produit des ventes immobilières de la commune (dont nous transférons un montant équivalent au fond de réserve, cfr ci-dessus).
Les **recettes de prélèvement** représentent les montants financés via une reprise du fond de réserve extraordinaire.
Les **recettes de transfert** sont formées par l'ensemble des subsides reçus des autorités supérieures.

Evolution de la dette à long terme

	Dette	Remboursement en Capital	Intérêts
2010	52.412.093 €	3.442.291 €	1.969.828 €
2011	50.876.095 €	3.399.808 €	2.008.966 €
2012	68.335.607 €	3.407.921 €	1.826.011 €
2013	73.789.756 €	4.164.213 €	1.766.894 €
2014	73.607.883 €	4.281.134 €	1.651.921 €
2015	75.489.114 €	4.579.766 €	1.571.519 €
2016	64.988.603 €	4.620.636 €	1.588.620 €
2017	68.801.885 €	4.072.883 €	1.285.528 €
2018	64.978.295 €	4.093.589 €	1.190.134 €
2019	83.185.955 €	4.097.474 €	1.110.101 €
2020	78.452.688 €	4.733.267 €	1.049.125 €
2021	82.831.379 €	4.905.343 €	1.031.085 €
2022	78.474.915 €	6.017.009 €	936.054 €

L'évolution de la dette est le reflet du volume des investissements importants et nombreux effectués au cours des dernières années dans la qualité et la performance énergétique des différentes infrastructures communales. Elle se répercute dans l'augmentation du patrimoine de la commune, passant d'une valeur estimée à 157.018.271 en 2006 à une valeur estimée à 206.256.143 au 31/12/2017 et de 262.054.330 au 31/12/2022.

III. INFORMATIONS OBLIGATOIRES

- Evolution du statut pécuniaire
  Le statut du personnel (dont fait partie le statut pécuniaire) est revu chaque année et proposé au Conseil communal pour modification, en fonction des changements de législation, des demandes émanant des syndicats, du comité de direction et de la nécessité de mettre les dispositions qu'il contient en adéquation avec l'évolution des conditions de travail.

- Statutarisation
  L'évolution du nombre de statutaires auprès de la commune au 1/12/2023 par rapport au 31/12/2022 s'élève à – 3,5 %.

- Octroi de primes
  Voir point 1.

- Plan de formation

Désormais, le plan de formation est proposé sur une base pluriannuelle (2023-2025).
Il reprend les grands thèmes qui seront abordés au cours des 3 prochaines années et vise l'ensemble du personnel, tous cadres confondus.
Ce plan a été rédigé sur base des résultats des enquêtes effectuées auprès du personnel en janvier 2023.

La stratégie de la Cellule Formations s'articulera désormais autour de 9 axes :

1. Les formations obligatoires telles que la traditionnelle formation « agents entrants » pour les agents de tous les niveaux (8 demi-jours pour le tronc commun pour chaque niveau + une option de 2 jours à 3 jours pour les agents de niveaux A, B et C).
2. Les formations relatives à la sécurité, comme la manutention des charges, la conduite des engins élévateurs, les travaux en hauteur, etc. Toutes ces formations seront organisées en étroite collaboration avec le service SIPP.
3. Les formations linguistiques:

   - L'apprentissage de la langue des signes est organisé par l'A.S.B.L « LE C.R.E.E » depuis 2015 (groupe niveau avancé). Le Collège a ensuite autorisé l'organisation de deux groupes "niveau débutant" pour la même formation depuis le début de l'année 2020 ;
   - La formation « Préparation aux épreuves linguistiques du SELOR » par l'ERAP. L'objectif est d'aider les agents à réussir l'examen linguistique SELOR.

Pour rappel, en séance du 30/05/2013, le Collège a marqué son accord afin que les agents contractuels et les membres du personnel ouvrier ne doivent plus répondre aux conditions linguistiques fixées par l'arrêté royal du 08/03/2001 et que seuls les agents statutaires, en contact avec le public, doivent répondre aux conditions linguistiques fixées par ledit arrêté royal. Ne doivent satisfaire au test correspondant au niveau suffisant (article 8 et 9 § 2) que les agents d'un niveau hiérarchique supérieur ou équivalant à celui de directeur. L'examen linguistique ne comprend donc plus d'épreuve orale.

- Les tables de conversation en néerlandais rencontrent une forte demande de la part des agents communaux. Il est donc opportun de proposer ces ateliers que ça soit en interne ou via l'E.R.A.P.

4. Les formations diverses permettent aux agents de bénéficier d'accompagnement, d'apprendre de nouveaux outils ou méthodologies, de se tenir informés de l'évolution professionnelle de leur domaine spécifique, et peuvent être sollicitées par n'importe quel agent tout au long du plan formations.
5. Un « Coaching en gouvernance et RH », organisé par l'ERAP et subventionné par la région bruxelloise, a débuté en 2020 mais a été abandonné durant la crise sanitaire. Ce coaching fut réinstauré en 2022 afin de coacher au mieux les managers de l'administration, et se poursuit durant l'année 2023. La révision des outils mis en place suite à l'insertion de l'arrêté d'exécution relatif à l'évaluation sera également organisée avec l'E.R.A.P, suite aux nombreuses demandes. Des coachings individuels en management seront également proposés à fin de répondre au mieux aux besoins des intéressés en la matière.

6. Les formations organisées par le personnel interne tentent à s'élargir. Des formations Flash vont voir le jour afin de présenter ou représenter différents procédures internes, ou outils en matière de gestion du travail au sein de l'administration, par le biais de support sous format "capsule" (video, screen). Cela concerne dans un premier temps le service Finances (états de recouvrement, mandats, comptabilité pure,…), mais peut également s'étendre vers d'autres services (GRH, Nouvelles technologies, Relations Publiques,...). Le service Nouvelles Technologies, quant à lui, poursuivra les formations en informatique (Word, Excel,…).
7. La cellule Formations a également pour objectif de relancer de manière plus ponctuelle, l'organisation des midis de réflexion. Trois à quatre conférences organisées sur l'année, dont les sujets seront déterminés suite aux résultats de l'enquête « Plan de formations ». L'occasion pour les agents communaux de se rencontrer et d'échanger autour de sujets divers.

8. La <u>prévention et bien-être au travail</u> est une dimension devenue indispensable dans l'élaboration d'un plan de formations. Au vu de l'importante demande en la matière de la part des agents, des ateliers de coaching et de bien-être au travail (gestion du stress, de l'agressivité, des priorités, de la cohésion d'équipe,…) seront proposés de manière individuelle et/ou collective selon les besoins, en étroite collaboration avec le SIPP.
9. L'organisation de team building rejoint également le plan de formations afin de renforcer le sentiment de bien-être des travailleurs et la cohésion d'équipe.

Il est à souligner que l'ensemble des formations reprises au plan 2023-2025 seront dispensées en priorité aux agents pour lesquels les tâches auront été définies dans le tableau de répartition des tâches (TRT) et dont les objectifs auront été précisés dans le rapport d'évaluation.

- <u>Mobilité interne du personnel</u>
  Le statut administratif et pécuniaire, approuvé en séance du 29/06/2020, a ajouté les dispositions relatives à la mobilité interne selon les directives de l'arrêté du 04/05/2017.
  Il est important de noter que la procédure de mobilité interne a été systématisée depuis le 20/11/2014.
  Un appel aux candidats est donc diffusé parmi le personnel lors de chaque vacance d'emploi.
- <u>Diversité</u>
  Dans le but, entre autres, de répondre aux conditions pour l'octroi de subsides pour promouvoir la diversité au sein de la fonction publique bruxelloise, le Collège engage, dans des emplois contractuels, au moins 10% de demandeurs d'emploi issus des quartiers de la RBC dont le taux de chômage de la population est égal ou supérieur à la moyenne régionale.

- <u>Effectifs communaux affectés à des asbl – Situation au 30/06/2023.</u>

ASBL	Emplois MAX autorisés par la convention	Décision Conseil	ETP au 30/06/2023
Centre Albert Marinus	*4*	*28/06/2010*	*3*
Centre Culturel Wolubilis	*1*	*19/10/2020*	*1*

IV Plan communal d'actions climat

S'inscrivant dans la continuité de ce qui a été réalisé pour les exercices budgétaires précédents, ce budget tient compte des actions du Plan climat retenues par le Collège pour 2024 ainsi que celles dont la mise en œuvre se poursuit d'année en année. Au total, il s'agit de plus de 200 actions du Plan Climat qui sont concernées par ce budget.

On retrouve bien entendu les investissements en matière de réduction des consommations énergétiques (secteur Bâtiments et Energie). Il s'agit de la rénovation énergétique du Poséidon, du centre de quartier « Les Pléiades », de « Notre petite école », de l'école Parc Malou-Robert Maistriau, du placement de panneaux photovoltaïques à la Rotonde, à la crèche Prince Baudouin et à l'hôtel communal (en complément de ceux déjà présents). Il s'agit aussi du remplacement de l'éclairage, de l'optimisation du chauffage et du placement de panneaux solaires à Wolubilis, de l'isolation de la toiture de la Maison de la Jeunesse, de la Médiatine, du Slot, du Gué et de la Maison ouverte, ainsi que divers remplacements de châssis et vitrages et de rénovations de chaufferie dans divers bâtiments.

Dans d'autres domaines, on peut citer notamment :

- pour le secteur Chaleur : l'installation de stores et autres protections contre la surchauffe dans les bâtiments communaux (crèches, écoles, stade Fallon) mais aussi la création d'espaces ombragés pendant l'été place Saint-Lambert. Il s'agit de l'une des actions les plus plébiscitées par les habitants ayant participé au sondage mené dans le cadre de l'étude sur l'éco-quartier Saint-Lambert.
- pour le secteur Biodiversité : la mise en œuvre de la phase 2 du plan de gestion forestière du Parc de Roodebeek et le réaménagement de l'espace « Grange aux Dîmes » ;
- pour le secteur gestion de l'eau : la rénovation des mares du Struykbeken, la rénovation du parc Saint-Lambert (phase 2), la mise en œuvre du jardin de pluie dans le quartier Hof ten Berg, le curage de l'étang Malou, l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie ;
- pour le secteur Mobilité et Transports : la désignation d'un gestionnaire de flotte via subside régional, l'achat de vélos à assistance électrique, la sensibilisation et la formation du personnel aux trajets en vélo, l'achat de bancs, le marquage et le balisage d'ICC et de zones cyclables, le placement d'arceaux et de boxes-vélos, le renforcement de l'offre en zones de stationnement pour la mobilité douce, l'organisation d'une brocante vélo. Il est prévu aussi d'équiper progressivement et à partir de 2024 toutes les écoles en vélos pour les déplacements scolaires ;

Il ne s’agit bien entendu ici que d’une liste non exhaustive d’actions liées au Plan climat figurant au budget. Dans le budget, on retrouve également des mesures tel que l’engagement d’un temps plein supplémentaire au sein de la cellule climat de la commune, les primes environnementales pour les habitants, le soutien et la collaboration avec les associations environnementales locales…

V. INDICATEURS GENERAUX A WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Nous comparons ici les indicateurs généraux de la commune de Woluwe-Saint-Lambert avec ceux de 4 communes résidentielles du sud-est de Bruxelles à savoir : Auderghem, Watermael-Boitsfort, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre, et avec ceux de l'ensemble de la Région de Bruxelles- hors Bruxelles Ville et Woluwe-Saint-Lambert (Source : sur base des indicateurs généraux Belfius)

Dans les tableaux suivants:

- *WSL* signifie commune de Woluwe-Saint-Lambert,
- *4Com* signifie les 4 autres communes résidentielles du sud-est de Bruxelles ayant un profil comparable à celui de Woluwe-Saint-Lambert (pour rappel, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre),
- *Région* signifie la Région de Bruxelles hors les communes de Bruxelles Ville et de Woluwe-Saint-Lambert.

Structure démographique au 1/1/2022

% de la population totale de la commune (1/1/22)	**WSL**	**4Com**	**Région**
< 20 ans	22,2%	23,0%	24,8%
> = 20 et <= 65 ans	62,0%	59,0%	61,9%
> 65 ans	15,8%	18,0%	13,3%
Population totale moyenne (nombre) (1/1/23)	**59.778**	**47.334**	**58.065**

Age moyen (2020)	39,9	41,0	37,2

L'âge moyen de la population de Woluwe-Saint-Lambert est légèrement inférieur à celui des 4 autres communes résidentielles du sud-est de Bruxelles.
Notre population est cependant en moyenne plus âgée que la population de l'ensemble de la Région Bruxelloise (proportion plus grande d'habitants âgés de plus de 65 ans). Par contre, la population active (20 à 65 ans) est en proportion quasi similaire avec celle de la région et supérieure à celles des 4 communes.

Croissance démographique sur 5 ans (2017-2021)	**WSL**	**4Com**	**Région**
Croissance naturelle	1,9%	0,1%	3,6%
Migration	6,1%	3,8%	-1,7%
Total	8,0%	3,9%	1,9%

La croissance naturelle de la population de Woluwe-Saint-Lambert est nettement supérieure à celle des 4 autres communes résidentielles du sud-est de Bruxelles, mais inférieure à celle de la Région. La différence de croissance naturelle par

rapport aux 4 autres communes est probablement due au plus grand nombre de logements sociaux à Woluwe-Saint-Lambert.
Pour ce qui est de la croissance par migration, celle de Woluwe-Saint-Lambert est supérieure à celle des 4 autres communes résidentielles du sud-est de Bruxelles et largement supérieure à celle de la région cela sans aucun doute la conséquence de la construction de nouveaux logements.

Activité et Revenus

% de la population totale	**WSL**	**4Com**	**Région**
Taux de chômage (2019)	9,9%	10,6%	16,4%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2022)	2,19%	1,67%	3,89%

Revenu moyen / déclaration (2022)	37.716 €	42.284 €	31.271 €
Logements sociaux / 1000 habitants (2020)	47	31	33

Evolution Taux de Chômage	**WSL**	**4Com**	**Région**
Taux de chômage (2011)	15,2%	15,4%	29,1%
Taux de chômage (2012)	13,2%	13,6%	22,6%
Taux de chômage (2013)	13,5%	13,8%	22,7%
Taux de chômage (2014)	13,8%	14,0%	22,7%
Taux de chômage (2015)	12,7%	12,8%	20,1%
Taux de chômage (2016)	12,7%	12,8%	20,1%
Taux de chômage (2018)	10,2%	10,7%	17,1%
Taux de chômage (2019)	9,9%	10,6%	16,4%

Le taux de chômage à Woluwe-Saint-Lambert et dans les 4 autres communes résidentielles du sud-est de Bruxelles diminue légèrement et reste nettement inférieur à celui de la région.

Evolution Droit à l'intégration	**WSL**	**4Com**	**Région**
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2012)	1,38%	1,00%	2,50%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2013)	1,59%	1,09%	2,60%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2014)	1,70%	1,14%	2,71%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2015)	1,81%	1,21%	2,94%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2016)	1,96%	1,69%	3,43%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2018)	2,04%	1,42%	3,53%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2019)	2,05%	1,43%	3,58%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2020)	2,15%	1,56%	3,74%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2021)	2,16%	1,69%	3,94%
Bénéficiaires Droit à l'intégration sociale (2022)	2,19%	1,67%	3,89%
Progression depuis 2012	**58,70%**	**67,00%**	**55,60%**

Le taux de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale est plus élevé dans notre commune que dans les 4 autres communes résidentielles du sud-est de Bruxelles.

Additionnels à l'impôt des personnes physiques

La valeur en euros de 1% d'additionnels à l'IPP est supérieure à celle des autres communes résidentielles du Sud-Est de Bruxelles, malgré la relative faiblesse de nos revenus par déclaration. Vu l'importance relative de notre population, nous avons un plus grand nombre de déclarations mais moins de déclarations par habitant. Cela nous fait supposer qu'un certain nombre d'habitants ne doivent pas rentrer leur déclaration à l'IPP ; il s'agit à notre avis de résidents européens travaillant à l'UE.

Additionnels à l'impôt des pers. phys.	**WSL**	**4Com**	**Région**
Revenu moyen / déclaration (2022)	37.716 €	42.284 €	31.271 €
Taux d'imposition (2023)	5,40%	6,03%	6,24%
Valeur de 1% IPP (2023)	3.415.329 €	3.166.922 €	2.467.390 €
Nombre de déclarations à l'IPP (2022)	29.501	24.555	29.756
Valeur de 1% IPP par habitant	57,1 €	67,2 €	41,5 €
Valeur de 1% IPP par déclaration	115,8 €	129,0 €	82,9 €
IPP par déclaration	625 €	778 €	517 €
Nombre de déclarations à l'IPP par habitant	0,494	0,519	0,512

La commune de Woluwe-Saint-Lambert applique un des taux d'additionnels à l'IPP les plus bas de la Région. 13% en dessous de la moyenne régionale.

Centimes additionnels 2024	**IPP**	**PRI**
Anderlecht	5,50%	3.850
Auderghem	6,00%	1.990
Berchem	6,50%	3.190
Bruxelles	6,00%	2.950
Etterbeek	6,00%	2.966
Evere	6,50%	3.800
Forest	7,00%	3.990
Ganshoren	6,50%	3.240
Ixelles	7,50%	3.450
Jette	6,40%	3.890
Koekelberg	6,00%	3.090
Molenbeek	6,30%	3.890
Saint-Gilles	6,30%	3.450
Saint-Josse-ten-Noode	6,50%	2.980
Schaerbeek	4,60%	4.191
Uccle	5,70%	2.940
Watermael-Boitsfort	7,00%	3.090
Woluwe-Saint-Lambert	5,40%	3.200
Woluwe-Saint-Pierre	6,00%	2.200
Moyenne	6,19%	3.281

Additionnels au précompte immobilier

Additionnels au précompte immobilier (2023)	WSL	4Com	Région
Taux d'imposition (centimes additionnels)	3.200	2.683	3.506
Valeur de 100 centimes additionnels	1.440.737 €	1.242.592 €	1.086.888 €
Valeur de 100 centimes additionnels par habitant	24,10 €	26,98 €	18,73 €

La valeur de 100 centimes additionnels reste élevée du fait que notre parc de logements (cfr le nombre d'habitants) et de bureaux est plus grand que celui des autres communes de la Région bruxelloise.
Ramenée par habitant, cette valeur reste supérieure aux valeurs régionales du fait de la plus grande proportion de bureaux dans notre commune, mais inférieure à la valeur des communes comparables.

Evolution de l'indice santé (moyenne annuelle)

Index	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Santé	100,4%	101,5%	103,6%	105,5%	107,4%	108,9%	110,0%	112,2%	122,6%	127,9%

Evolution des revenus à l'impôt des personnes physiques (2016-2019)

Evolutions IPP	WSL	4Com	Région
Evolution revenu moyen déclaration (2017-2022)	10,6%	11,6%	12,6%
Nombre moyen de déclarations (2017-2022)	7,7%	4,0%	3,9%

L'évolution du revenu moyen par déclaration est inférieure à l'évolution de l'indice santé (16.2% sur la période 2017-2022). D'autre part la croissance du nombre de déclarations est nettement supérieure aux autres communes ce qui est en ligne avec l'augmentation de la population.
La Région continue à s'appauvrir (augmentation du revenu moyen par déclaration inférieure à l'inflation).

Evolution du revenu cadastral (2018-2020)

Evolution du revenu cadastral par habitant	WSL	4Com	Région
Revenu cadastral par habitant (2018-2020)	-2,0%	-0,2%	0,0%
> Terrains non bâtis	-8,1%	-2,4%	-3,0%
> Habitations	-1,2%	-0,1%	0,9%
> Industrie	6,4%	-5,4%	-2,3%
> Commerce et bureaux	-11,0%	-6,0%	-5,5%
> Bâtiments publics et à usage public	33,3%	53,5%	17,8%

Le revenu cadastral par habitant de WSL continue de chuter de manière largement plus importante que dans les 4 autres communes sur la période 2018-2020.
La diminution du revenu cadastral par habitant (Habitations : -1.2%) signifie que le nombre d'habitants par habitation a légèrement augmenté.

La diminution drastique du revenu cadastral des commerces et des bureaux est principalement liée à la transformation de bureaux en logements à concurrence de quelques dizaines de milliers de m^2 ces dernières années. Cette tendance va perdurer dans les années à venir, ce qui contribuera à maintenir les finances communales sous pression.

Patrimoine immobilier de la Commune et Endettement (LT).

Situation (2022)	WSL	4Com	Région
Patrimoine communal par habitant	4.535 €	2.940 €	3.638 €
Endettement (LT) par habitant	1.340 €	935 €	1.277 €
Patrimoine / Endettement (LT)	3,38	3,14	2,85

On notera que le patrimoine communal par habitant est de loin supérieur à celui des 4 autres communes.
En résumé, le rapport Patrimoine/Endettement signifie que pour chaque Euro d'endettement, nous avons € 3,38 de patrimoine immobilier.
Ce chiffre démontre clairement que notre endettement est lié à l'acquisition et à la rénovation de notre patrimoine communal, voiries et espaces publics inclus.

Woluwe-Saint-Lambert par rapport à la Région

(Analyse sur base des données de l'IBSA : Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse)

Dépenses par habitant à l'ordinaire en 2021

2021	Personnel (hors ens. subv.)	Fonctionnement	Dotations aux zones de police	Dotations aux CPAS	Autres transferts	Dette	Total
Anderlecht	751 €	198 €	216 €	236 €	144 €	133 €	1.678 €
Auderghem	713 €	124 €	203 €	175 €	69 €	111 €	1.395 €
Berchem-Sainte-Agathe	692 €	185 €	218 €	275 €	98 €	181 €	1.649 €
Bruxelles	1.389 €	544 €	632 €	426 €	501 €	341 €	3.833 €
Etterbeek	883 €	207 €	223 €	258 €	135 €	174 €	1.879 €
Evere	781 €	155 €	315 €	299 €	170 €	130 €	1.849 €
Forest	851 €	210 €	256 €	318 €	65 €	135 €	1.835 €
Ganshoren	544 €	95 €	249 €	189 €	91 €	71 €	1.238 €
Ixelles	1.042 €	202 €	254 €	331 €	168 €	174 €	2.171 €
Jette	776 €	169 €	228 €	212 €	78 €	166 €	1.629 €
Koekelberg	796 €	119 €	232 €	226 €	120 €	71 €	1.563 €
Molenbeek-Saint-Jean	669 €	143 €	227 €	314 €	141 €	199 €	1.692 €
Saint-Gilles	1.142 €	205 €	313 €	386 €	231 €	145 €	2.422 €
Saint-Josse-ten-Noode	1.551 €	310 €	493 €	393 €	144 €	406 €	3.299 €
Schaerbeek	661 €	185 €	309 €	329 €	194 €	150 €	1.829 €
Uccle	793 €	192 €	201 €	216 €	75 €	130 €	1.607 €
Watermael-Boitsfort	905 €	157 €	219 €	319 €	193 €	72 €	1.864 €
Woluwe Saint-Lambert	833 €	177 €	223 €	253 €	121 €	102 €	1.710 €
Woluwe Saint-Pierre	794 €	180 €	219 €	163 €	165 €	91 €	1.612 €
Moyenne hors Bxl	817 €	182 €	251 €	278 €	139 €	149 €	1.815 €

Pour la plupart des postes de dépense, nous sommes en dessous de la moyenne régionale (hors Bxl. ville), ce qui nous conduit à un total de dépenses de 5.83% en deçà de celle-ci.

.

Recettes à l'ordinaire par habitant en 2021

Total Recettes 2021	Transferts										Prestations	Dette	Total
	Dotation générale aux communes	Autres fonds & subsides	Total Fonds et subsides	Additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP)	Additionnels au précompte immobilier (PRI)	Autres taxes additionnelles	Taxes locales	Total Recettes fiscales	Autres transferts	Total Transferts (hors ens. subv.)			
Anderlecht	347 €	463 €	810 €	105 €	427 €	10 €	79 €	621 €	26 €	1.457 €	114 €	38 €	1.609 €
Auderghem	114 €	230 €	343 €	279 €	447 €	8 €	163 €	896 €	11 €	1.251 €	108 €	54 €	1.413 €
Berchem-Sainte-Agathe	223 €	300 €	523 €	202 €	466 €	7 €	141 €	815 €	13 €	1.351 €	152 €	38 €	1.541 €
Bruxelles	240 €	1.373 €	1.613 €	156 €	1.081 €	95 €	374 €	1.706 €	35 €	3.354 €	235 €	84 €	3.673 €
Etterbeek	312 €	458 €	769 €	240 €	488 €	19 €	179 €	925 €	8 €	1.703 €	101 €	43 €	1.847 €
Evere	246 €	343 €	590 €	154 €	568 €	24 €	185 €	932 €	15 €	1.537 €	151 €	49 €	1.737 €
Forest	349 €	481 €	829 €	220 €	448 €	6 €	112 €	786 €	14 €	1.629 €	109 €	40 €	1.778 €
Ganshoren	282 €	257 €	539 €	184 €	347 €	8 €	40 €	579 €	11 €	1.129 €	91 €	44 €	1.264 €
Ixelles	230 €	343 €	573 €	316 €	604 €	25 €	157 €	1.102 €	132 €	1.807 €	285 €	71 €	2.163 €
Jette	330 €	346 €	676 €	183 €	431 €	6 €	100 €	720 €	15 €	1.411 €	167 €	43 €	1.621 €
Koekelberg	440 €	424 €	864 €	138 €	319 €	5 €	44 €	506 €	26 €	1.396 €	96 €	30 €	1.522 €
Molenbeek-Saint-Jean	506 €	556 €	1.062 €	101 €	391 €	5 €	71 €	568 €	19 €	1.649 €	123 €	30 €	1.801 €
Saint-Gilles	464 €	707 €	1.170 €	185 €	497 €	86 €	231 €	1.000 €	21 €	2.191 €	122 €	72 €	2.385 €
Saint-Josse-ten-Noode	530 €	810 €	1.340 €	98 €	960 €	160 €	544 €	1.761 €	21 €	3.122 €	194 €	60 €	3.376 €
Schaerbeek	435 €	430 €	866 €	121 €	504 €	9 €	169 €	802 €	15 €	1.683 €	169 €	45 €	1.897 €
Uccle	113 €	259 €	371 €	281 €	681 €	9 €	160 €	1.131 €	18 €	1.520 €	115 €	51 €	1.687 €
Watermael-Boitsfort	139 €	303 €	442 €	364 €	596 €	7 €	167 €	1.135 €	11 €	1.588 €	121 €	47 €	1.755 €
Woluwe Saint-Lambert	113 €	253 €	367 €	244 €	673 €	17 €	182 €	1.116 €	3 €	1.485 €	207 €	42 €	1.735 €
Woluwe Saint-Pierre	95 €	377 €	472 €	361 €	558 €	10 €	109 €	1.037 €	5 €	1.514 €	113 €	47 €	1.675 €
Moyenne hors Bxl	292 €	408 €	700 €	210 €	522 €	23 €	157 €	913 €	21 €	1.635 €	141 €	47 €	1.823 €

La répartition injuste de la DGC saute aux yeux. Certaines communes perçoivent jusqu'à presque 5 fois plus que nous par habitant.

La région prétend que la répartition est là pour compenser entre autres le manque de revenu des habitants. Si l'on additionne la DGC par Habitant avec les autres subsides, l'IPP et le PRI une commune comme Saint-Josse reçoit plus de 1.100€ de plus que nous par habitant.

Revenu imposable par tranche de revenus

Revenu imposable 2021	0	< 10.000	10.000-20.000	20.000-30.000	30.000-40.000	40.000-50.000	> 50.000
Anderlecht	14,9%	14,2%	26,9%	20,4%	10,2%	5,6%	7,8%
Auderghem	14,3%	12,3%	16,7%	18,2%	11,4%	7,7%	19,5%
Berchem-Sainte-Agathe	10,2%	13,4%	23,0%	20,3%	11,6%	7,0%	14,5%
Bruxelles	17,1%	14,6%	25,2%	18,2%	9,7%	5,5%	9,6%
Etterbeek	19,5%	13,9%	20,4%	16,9%	10,8%	6,2%	12,3%
Evere	14,0%	12,3%	22,5%	20,7%	11,5%	7,3%	11,7%
Forest	12,9%	13,6%	24,4%	19,8%	11,2%	6,4%	11,7%
Ganshoren	9,3%	12,2%	25,3%	21,9%	11,9%	7,1%	12,3%
Ixelles	21,1%	15,0%	20,6%	15,3%	9,4%	5,9%	12,7%
Jette	11,0%	12,6%	23,7%	20,7%	11,9%	7,2%	12,9%
Koekelberg	12,6%	14,1%	25,1%	20,8%	11,1%	6,4%	9,8%
Molenbeek-Saint-Jean	16,2%	14,7%	26,9%	19,8%	9,9%	5,6%	6,9%
Saint-Gilles	17,2%	14,9%	27,4%	17,8%	9,3%	4,9%	8,5%
Saint-Josse-ten-Noode	19,4%	17,4%	29,1%	17,3%	8,0%	3,8%	5,0%
Schaerbeek	16,4%	14,9%	24,4%	18,7%	10,3%	5,8%	9,6%
Uccle	13,7%	13,1%	19,7%	17,7%	10,4%	6,8%	18,6%
Watermael-Boitsfort	12,9%	13,5%	19,4%	17,6%	10,5%	7,0%	19,2%
Woluwe-Saint-Lambert	18,0%	12,7%	16,7%	17,3%	10,8%	7,4%	17,2%
Woluwe-Saint-Pierre	16,7%	12,7%	15,0%	16,2%	10,6%	7,2%	21,6%
Région de Bruxelles-Capitale	15,9%	14,0%	23,3%	18,5%	10,3%	6,1%	11,8%
Région flamande	4,8%	10,4%	17,5%	21,7%	14,7%	9,2%	21,7%
Région wallonne	8,6%	11,3%	21,7%	21,4%	12,7%	7,9%	16,4%
Belgique	7,2%	11,1%	19,5%	21,3%	13,6%	8,4%	18,9%

La différence entre la Région Bruxelloise et les autres Régions belges en termes de déclarations avec un revenu imposable = 0 est frappante (première colonne).

Net imposable par déclaration + origine et évolution

Revenu par déclaration 2021	Net imposable	Revenus professionnels	Revenus immobiliers	Revenus mobiliers	Accroissement du net imposable en 10 ans	Accroissement du net imposable en 20 ans
Anderlecht	21.930 €	21.599 €	315 €	68 €	16,36%	40,34%
Auderghem	33.948 €	32.756 €	886 €	338 €	20,55%	47,16%
Berchem-Sainte-Agathe	28.666 €	28.049 €	513 €	164 €	13,85%	37,76%
Bruxelles	23.550 €	22.705 €	479 €	418 €	25,29%	56,24%
Etterbeek	25.773 €	25.008 €	492 €	291 €	27,85%	61,64%
Evere	25.753 €	25.319 €	368 €	90 €	14,39%	31,90%
Forest	26.372 €	25.558 €	471 €	373 €	25,56%	57,04%
Ganshoren	27.001 €	26.605 €	373 €	79 €	10,14%	35,72%
Ixelles	26.846 €	25.290 €	750 €	811 €	36,50%	76,04%
Jette	26.911 €	26.439 €	371 €	107 €	16,52%	41,94%
Koekelberg	24.209 €	23.876 €	307 €	80 €	16,56%	38,55%
Molenbeek-Saint-Jean	20.824 €	20.539 €	262 €	61 €	20,80%	46,15%
Saint-Gilles	22.434 €	21.815 €	338 €	316 €	40,04%	86,41%
Saint-Josse-ten-Noode	17.709 €	17.419 €	252 €	91 €	37,72%	80,13%
Schaerbeek	23.447 €	22.965 €	388 €	140 €	29,23%	57,69%
Uccle	36.203 €	32.748 €	1.510 €	1.983 €	29,69%	61,76%
Watermael-Boitsfort	34.286 €	32.696 €	969 €	612 €	20,35%	62,26%
Woluwe-Saint-Lambert	30.936 €	29.910 €	756 €	290 €	20,03%	46,16%
Woluwe-Saint-Pierre	39.570 €	37.173 €	1.507 €	838 €	27,00%	58,97%
Région de Bruxelles-Capitale	26.186 €	25.221 €	577 €	420 €	24,71%	53,23%
Brabant flamand	39.864 €	38.931 €	704 €	244 €	24,38%	67,77%
Brabant wallon	38.272 €	37.070 €	884 €	364 €	27,66%	72,69%
Région flamande	36.402 €	35.745 €	521 €	164 €	27,01%	73,92%
Région wallonne	30.709 €	30.199 €	434 €	127 €	25,62%	78,62%
Belgique	33.465 €	32.823 €	498 €	179 €	26,40%	73,26%
Indice santé					22,63%	49,28%

Woluwe-Saint-Lambert se situe à la 5ème place de la Région en termes de revenus professionnels par déclaration. On remarquera par contre d'importantes disparités pour ce qui concerne les revenus immobiliers et mobiliers par habitant.

Pour ce qui concerne l'accroissement du net imposable au cours des 10 ou 20 dernières années, nous ne pouvons que constater que Woluwe-Saint-Lambert ainsi que la majorité des autres communes bruxelloises se sont appauvries car la croissance y est inférieure à celle de l'index sur la même période.